

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du mardi 26 février 2019 à 10 heures

ORDRE DU JOUR DETAILLE

Séance publique

■ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE.-

1. POLLEC 3 : Stop ou encore ?
Question de M. le Conseiller provincial Luc PARMENTIER.
2. Impact d'une implantation industrielle à FRAMERIES.-
Question de M. le Conseiller provincial Jean-Pierre URBAIN.

■ INTERVENTIONS DIVERSES.-

- Etat de la situation sur le transfert des compétences provinciales à la Région wallonne.-
Intervention de M. le Député provincial Serge HUSTACHE.

■ DOSSIERS ADMINISTRATIFS.-

1. SUBSIDES.-

- A) Financement des zones de secours – Calcul de la dotation 2019 par commune (5^{ème} Commission).
- B) Octroi d'une subvention de 362,50 € aux « Ecuries du Hainaut – Association provinciale reconnue du Cheval de Trait belge » à LOBBES (4^{ème} Commission).

- C) Octroi d'une subvention de 1.100 € au « Petit Elevage Sonégien » à SOIGNIES (4^{ème} Commission).
- D) Octroi d'une subvention de 9.000 € à divers foires et concours hainuyers de race Bleu Blanc Belge – Holstein (4^{ème} Commission).

2. TRAVAUX PROVINCIAUX.-

- A) Maison Losseau à MONS.- Convention subvention CRAC (5^{ème} Commission).
- B) Cathédrale Notre-Dame, Place de l'Evêché à TOURNAI.- Restauration des sols du Transept – Projet remanié – Approbation des conditions et mode de passation de marché (5^{ème} Commission).

3. PATRIMOINE PROVINCIAL.-

- A) Lycée provincial des Sciences et des Technologies – Restaurant didactique « Le Petit Granit », rue Arthur Pouplier, 48 à ECAUSSINNES.- Mise en vente, de gré à gré et au plus offrant, d'une parcelle de terrain enclavée (5^{ème} Commission).

4. COURS D'EAU, VOIRIES ET ABORDS D'INSTITUTIONS PROVINCIALES.-

- A) Travaux de construction d'une zone de retenue et de recalibrage du cours d'eau non navigable de 2^{ème} catégorie « Le Korteker » entre la rue de la Chicane et la chaussée d'Houthem à COMINES-WARNETON.- Arrêté d'expropriation (4^{ème} Commission).

5. CULTES.-

- A) Budget 2017 de la Mosquée Al Fath de FLENU (5^{ème} Commission).
- B) Budget 2017 de la Mosquée Aksemsettin de QUAREGNON (5^{ème} Commission).
- C) Compte 2018 de la Mosquée Abou Bakr de TOURNAI (5^{ème} Commission).
- D) Budget 2019 de la Mosquée Mevlana de MONCEAU-SUR-SAMBRE (5^{ème} Commission).

7. PERSONNEL PROVINCIAL.- REGLEMENTS ET STATUTS DIVERS – CADRES.- CREATION – MODIFICATION.-

- A) Personnel non enseignant provincial.- Modifications apportées au Règlement de travail ou à ses annexes :

Règlement de travail :

- la modification apportée à l'article 12, alinéa 2 du Règlement de travail suite à la non-approbation par l'Autorité de Tutelle de la modification dudit article 12 (Résolution du Conseil provincial du 19 juin 2018) ;
- la procédure applicable dans le cadre de la prévention et de la gestion des assuétudes du personnel (article 23, 28, 82 et 83) ;

- du personnel (article 29, 28, §2 et §3),
- les obligations de l'agent qui utilise un véhicule de service provincial (article 29, a),9°).

Annexes du Règlement de travail :

- les grilles horaires et la liste de boîtes de secours de certaines institutions.

(5^{ème} Commission).

- B) Règlement administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant.- Allocation de naissance (5^{ème} Commission).
- C) Statut pécuniaire du personnel enseignant provincial (et assimilé).- Allocation de naissance (1^{ère} Commission).
- D) Collaborateurs occasionnels.- Modifications au Règlement portant statut et mode de rétribution des collaborateurs occasionnels externes – Secteur culturel (3^{ème} Commission).

Séance à huis clos

6. REGIES PROVINCIALES D'ENSEIGNEMENT.-

- A) Désignation, à partir du 1^{er} janvier 2019, du receveur de la Régie provinciale d'Enseignement à CHARLEROI (1^{ère} Commission).
- B) Désignation, à partir du 1^{er} janvier 2019, du receveur de la Régie provinciale d'Enseignement Hôtel de Savoie à SOIGNIES (1^{ère} Commission).
- C) Désignation, à partir du 1^{er} mars 2019, du receveur de la Régie provinciale d'Enseignement Athénée provincial Morlanwelz-Mariemont-Binche-Carnières (APMMBC) à MORLANWELZ (1^{ère} Commission).

8. DESIGNATION DE RECEVEURS SPECIAUX DES RECETTES LOCALES – RECETTES ET PRODUITS DIVERS.-

- A) Désignation, à partir du 1^{er} janvier 2019, du receveur spécial des recettes locales au sein des Services financiers à la cellule « Recettes – Recouvrement – Contentieux » à MONS (5^{ème} Commission).
- B) Désignation, à partir du 1^{er} janvier 2019, du receveur spécial des recettes locales au Centre Arthur Régniers à BIENNE-LEZ-HAPPART (5^{ème} Commission).

9. REPRESENTATIONS.-

- A) Désignation des représentants provinciaux au sein des Centres culturels locaux (3^{ème} Commission).
- B) Désignation des représentants provinciaux au sein des Centres culturels régionaux (3^{ème} Commission).
- C) Désignation des représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration de l'Association des Provinces wallonnes à NAMUR (5^{ème} Commission).

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du 26 février 2019

Question orale d'actualité

POLLEC 3 STOP OU ENCORE ?

Chers Membres du Collège provincial,

L'Union Européenne, dans le cadre de la lutte contre le Changement Climatique est à l'initiative de la Convention des Maires. Celle-ci vise à ce que les collectivités territoriales s'engagent à respecter les engagements de l'Union Européenne en matière de climat. Dans ce cadre, la Région Wallonne à lancer le projet POLLEC (POLitique Locale Energie Climat) visant à aider les Communes à élaborer et à concrétiser un PAEDC (Plan d'Action En faveur Du Climat).

Les communes s'engagent volontairement dans le Projet Pollec.

La Division Energie Hainaut Gestion du Patrimoine – Département Etudes Spécifique de la Province de Hainaut a été désignée par la Région Wallonne comme coordinateur territorial. Pour Pollec 2, les communes encadrées par la Province étaient : Boussu, Colfonfaine, Frameries, Honnelles, Quaregnon, Quévy, Quiévrain et Saint-Ghislain.

Pour Pollec 3, 11 Communes ont choisi la Province comme coordinateur : Beaumont, Braine-le-Comte, Dour, Ecaussinnes, Estinnes, Gerpinnes, Les Bons Villers, Merbes-le-Château, Pont-à-Celles, Seneffe et Soignies.

Officiellement, la mission de la Province vis-à-vis de la Région s'est terminée avec la réception des différents PAEDC et leur transmission à la Convention des Maires. Pendant la période de coordination, les Communes étaient demandeuses pour que la Province puisse continuer à les aider techniquement lors de la mise en œuvre du Plan. A cette époque, le Collège Provincial s'était prononcé favorablement sur le principe de poursuivre la mission sur fond propre.

Il me revient que suite au dépôt du projet de la Ministre Valérie Debue de transférer un certain nombre de compétences provinciales vers la Région Wallonne, le Collège Provincial aurait donné comme consigne de stopper toutes les missions liées de près ou de loin à ces compétences.

Cette prise de position est d'autant plus surprenante que le projet Debue a très peu de chance d'aboutir et que dans ce cas précis, il y avait une demande des Communes pour que le travail de la Province se poursuive.

La Province se tirerait-elle une balle dans le pied ?

Le Collège provincial pourrait-il me confirmer ou m'infirmier cette information ?

Les communes ayant fait confiance à notre Province vont-elles devoir se tourner vers leurs intercommunales pour « terminer » leur projet démontrant de facto l'inadéquation de la politique provinciale ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations.

Luc PARMENTIER,
Vice-Président du Conseil provincial.

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du 26 février 2019

Question orale d'actualité

Impact d'une implantation industrielle à Frameries

Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés provinciaux
Mesdames, Messieurs les Conseillers provinciaux,

Vous n'êtes pas sans le savoir, un important projet de développement industriel est en cours sur l'entité de Frameries.

Le site s'étendrait sur vingt hectares. Or, vous connaissez, notre préoccupation quant à l'imperméabilisation des sols.

L'entreprise fera un grand usage de l'eau qui devra être rejetée vraisemblablement dans le ruisseau du Temple après passage dans une station d'épuration. Ce ruisseau se jette dans le By qui fait l'objet du projet NAQIA.

Vu ce projet, la modélisation et le dimensionnement des ouvrages doivent-ils être revus ?

Quel sera l'impact du projet sur l'intention provinciale de favoriser la faune et la flore du By vu les risques d'accident industriel.

Notre Province est-elle porteuse de demandes spécifiques quant à la future implantation ? Lesquelles ? Nous pensons, pour notre part, à des bassins de rétention suffisamment dimensionnés sur le site.

Le projet est porté par l'IDEA.

Quel rôle comptez-vous donner à Hainaut Développement dans le cadre de ce projet ?

Ici, nous pensons à la préservation de l'assolement (à minima triennal) qui préserve la fertilité des sols, la biodiversité mais aussi évite : l'érosion, les coulées de boues avec la perte inhérente de tonnes de terres arables, mais aussi, des citoyens sinistrés.

Ce qui est surtout prégnant pour les citoyens ; ce sont les problèmes d'odeurs relatés par les riverains des 2 implantations similaires. Est-ce que nos laboratoires provinciaux seraient à même d'objectiver les nuisances olfactives perçues ? Un ensemble de mesures et l'établissement de protocoles ne seraient-ils pas de formidables outils qui pourraient être transposables à d'autres situations qui ont fait la Une des journaux. Nous pensons ici aux stations d'épuration mais aussi à différents épandages.

Avons-nous une vision claire de l'état des eaux du bassin hydrographique concerné ? Sur ce thème, nos laboratoires à l'expertise reconnue dans l'analyse des eaux collaborent-ils avec le contrat de rivière Haine ?

Pour terminer, un détail ! Le sentier Donaire : Quel est le suivi donné par la Province ? Allons-nous vers une suppression, une modification ? Où en sommes-nous ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Jean-Pierre URBAIN,
Conseiller provincial.